

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2404-32

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10+4 proc

Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Béatrice ROZIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC- Fabienne GALLI

**Objet : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2023
EAU ASSAINISSEMENT**

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Sandrine BARRALIS – Karine FAGES – Michel CORSINI

Secrétaire : Christian DI MARTINO

Conformément à l'Instruction budgétaire comptable M49 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 – excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du Compte Administratif 2023, de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

REALISATION	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
		328 674,95	279 965,54	Résultat exercice - 48 709,41
REPORT N-1	Report / FONCT.		50 573,20	Excédent antérieur reporté 50 573,20
TOTAL	Réalisation + reports	328 674,95	330 538,74	1 863,79

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du compte administratif comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement 1 863,79 €
- affectation en R1068 investissement - €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2024 de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 pour le budget Eau Assainissement

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire,

Christian DI MARTINO

Signé par : Gérard BRANDA

Date : 16/04/2024

Qualité : Maire

Le Maire,

Gérard BRANDA